



**APPEL A PROJET 2024**

**RÉSIDENCE DE TERRITOIRE**

**Communauté de Communes Vallée du Lot et du Vignoble (46)**

 ***« les Regards »***

**Objet**

Vous êtes un artiste ou un collectif d’artistes du domaine du spectacle vivant, dans le cadre d’une résidence de territoire, votre projet est celui d’écrire un premier texte dramaturgique (une maquette) étayé par les rencontres que vous mènerez avec les habitants du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble.

**Thématique**

Les artistes travailleront sur la thématique **« Les Regards »** depuis une écriture et pensée portée pour toutes et tous, et ce dans un positionnement contre les discriminations, dont de genres et les stéréotypes.

La CCVLV a choisi de porter une attention particulière aux œuvres portées par des compagnies privilégiant la mixité sous toutes ses formes, et ce en lien avec la spécificité historique du territoire liée aux écritures contemporaines féminines. La compagnie prendra en compte cette orientation.

Porter notre regard sur ce qui nous entoure, s’arrêter sur les paysages, les lumières, les personnes. Voir les influences sur ce regard et la perception de ce monde de nos héritages, nos savoirs, nos pensées, nos habitudes. Saisir la part du regard dans la création, regard des créateurs, regards de ceux qui regardent.

**Sommaire**

1. Présentation du territoire
2. Cadre institutionnel
3. Le projet de résidence
4. Dossier de candidature
5. **Présentation du territoire**

La Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV) est située dans le sud-ouest du département du Lot. Elle est peuplée de près de 15 000 habitants, répartis sur 27 communes pour un territoire qui s’étend sur 380km². Elle bénéficie de trois centres bourg : Puy-l’Évêque, Luzech et Prayssac.

C’est un territoire rural, qui d’un point de vue paysagé, se caractérise par : la traversée du Lot, en son milieu, formant la vallée, forte de son activité viticole; la vallée de la Thèse, au nord-ouest, bordée de collines riches d’une forêt dense en châtaigniers, chênes et pins; les plateaux, au sud, ouvrant sur le Quercy-blanc.

Ces caractéristiques fondent les spécificités patrimoniales et culturelles de chaque secteur et influencent les pratiques existantes, y compris dans l’organisation entre les villages.

**Les écoles et collèges**

La CCVLV compte

**14 écoles** répartis en :

* 2 RPI : Anglars Juillac/Albas/Castelfranc/Belaye (pas d’école sur Belaye) et Soturac/Touzac/Duravel/Vire sur Lot (pas d’école sur Vire sur Lot)
* 1 SIVU : Mauroux/Sérignac/Lacapelle Cabanac/ Floressas (pas d’école sur Lacapelle Cabanac)
* 4 communes avec des écoles : 2 écoles sur Prayssac / 1 seule et même école sur Puy L’Évêque, Luzech et Sauzet. Ecole privée sur Puy l’Évêque

Avec 305 élèves en maternelle et 590 élèves en élémentaire sur le territoire en 2023/2024 soit un total général de **895 enfants scolarisés de 3 à 11 ans.**

**Et 3 collèges :**

1/ COLLEGE PRAYSSAC : 60 6ème / 41 5ème / 35 4ème / 39 3ème soit un total de **175 élèves**

**742 collégiens**

2/ COLLEGE PUY L’EVEQUE : 48 6ème / 42 5ème / 54 4ème / 56 3ème soit un total de **200 élèves**

3/ COLLEGE LUZECH : 91 6ème / 95 5ème / 108 4ème / 73 3ème soit un total de **367 élèves**

**Les espaces jeunesse**

La CCVLV exerce la compétence Enfance Jeunesse pour les temps extrascolaires et une partie des temps périscolaires (le mercredi hors vacances) depuis 2008, soit en gestion directe soit en délégation de service public auprès d’associations du territoire, par le biais notamment de versements de subventions de fonctionnement.

Les structures en gestion directe sont :

* L’ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) communautaire multisites Luzech/Sauzet
* L’ALSH adolescents « Projet Jeunes », basé à Parnac, avec une dominante vidéo, réalisation de courts métrages et clip.

Les autres structures ALSH du territoire sont :

* l’association « Le Cerf-Volant » de Prayssac
* l’association « Le CLAP » de Puy L’Evêque
* La crèche parentale « Les 3 pommes » basée à Prayssac et accueillant des enfants jusqu’à 4 ans.
* L’association « Le Bilboquet », basée à Anglars Juillac, qui intervient dans 3 domaines :
* Un Relais Assistante Maternelle (RAM) proposant des animations itinérantes, des permanences administratives pour les parents employeurs, et les assistantes maternelles. Il assure des permanences itinérantes sur Sauzet, Prayssac, Puy l’Evêque, Luzech.
* Un Espace de Vie Sociale (projets habitants intergénérationnels pouvant faire l’objet d’animations itinérantes : Repair Café, Festival du Jeu, conférences, …) Une Ludothèque.

**L’école de musique**

L’école créée en 1990, accueille plus d’une centaine d’élèves et propose des cours dans des disciplines traditionnelles de musique : piano, guitare, clarinette, saxophone, trompette, flûte à bec, flûte traversière, batterie, ainsi que des cours de Formations Musicales (FM), des cours d’éveils et de découverte. L’école de musique porte une attention aux jeux d’ensemble.

Elle accompagne un groupe d’élève de l’école de Puy l’Évêque sur un dispositif « Orchestre à l’école » et propose des interventions d’une dumiste aux écoles du territoire.

**L’espace culturel communautaire « La Scène d’Anglars »**

L’espace culturel communautaire, « La Scène d’Anglars », est une ancienne grange située à Anglars-Juillac, aménagée en lieu de création artistique et salle de spectacle en 2010. Gérée jusqu’en 2018 par une compagnie de théâtre, la CCVLV en a la gestion depuis fin 2019.

Cette salle dispose d’un plateau de près de 120 m2 , sans coulisse, avec un accès depuis les loges (situées sous la régie), de part et d'autre de la tribune et d’un hall d’accueil. Elle peut accueillir :

* 99 personnes en place assise sur gradins, dont deux modulables pour les personnes à mobilité réduite (PMR), en fauteuil roulant.
* 265 personnes (artistes compris), lorsque les gradins sont repliés.

C’est un espace d’expérimentation artistique atypique, dans un environnement naturel privilégié.

**Les Bibliothèques**

Il existe 3 bibliothèques - médiathèques situées dans les 3 centres bourgs de Puy-l’Évêque, Luzech et Prayssac, et un réseau de bibliothèques associatives ou communales. Elles possèdent chacune leurs spécificités et leurs atouts. La CCVLV n’en n’a pas la gestion, chaque commune développe ses structures en toute indépendance.

**La bibliothèque - médiathèque de Puy l’Évêque se distingue par** :

* La proximité immédiate avec le collège.
* Le théâtre de verdure et la capacité d’accueil en extérieur dont elle dispose.
* Des ateliers d’écriture réguliers menés par une salariée.
* Un goût prononcer des usagers pour les livres en rapport avec l’histoire locale.

**La bibliothèque - médiathèque de Luzech se caractérise en 3 points :**

* La juxtaposition directe avec l’Ichnospace, premier musée européen d'empreintes de dinosaures et la salle des ammonites.
* La capacité d’accueil de ses salles, avec un espace jeunesse modulable, habillé de gradins pouvant accueillir une trentaine de personnes.
* La programmation étoffée et régulière de conférences.

**La bibliothèque - médiathèque de Prayssac se caractérise par la proximité immédiate avec :**

* Un espace médiathèque et cyber base .
* Un espace de co-working
* le cinéma Louis Malle.

Des bibliothèques associatives complètent ce maillage à Duravel, Anglars-Juillac, Soturac, Sauzet, Mauroux, Grézels.

**Le cinéma Louis Malle de Prayssac**

Ce cinéma « Art et Essai », basé à Prayssac, a été créé en 1957 et contribue au développement de l’accès à la culture sur le territoire pour tous les publics, dont les plus jeunes, par des actions en lien avec les écoles et services jeunesses.

Il possède au départ d’une capacité d’accueil de 260 places.

La gestion du cinéma a été reprise en 2020 par Giselle et Philippe Etienne. Ce dernier est lui-même réalisateur et intervenant cinéma auprès de différents publics : jeunes, adultes, amateurs et professionnels (lycée au cinéma, faculté de Montauban, Gindou cinéma, intervention dans des collèges ...). Il a contribué dès les années 1990 à structurer et développer le festival du cinéma de Gindou et les actions d’accompagnement auprès de jeunes réalisateurs.

Des travaux sont réalisés en 2024 pour agrandir le cinéma, le moderniser et proposer des espaces supplémentaires.

Le cinéma propose également des projections en itinérance dans les villages.

**Les espaces de vie sociales**

Il existe deux espaces de vie sociale sur le territoire :

* **Le Bilboquet** basé à Anglars-Juillac, proche de « La Scène d’Anglars ». Accueil RAM, Ludothèque, ateliers et animations dans le cadre de la mission de l’espace de vie sociale.
* **Pause aux Filaos**, basé à Luzech. Accueil, accompagnement, hébergement de femme et familles victime de violence, ateliers d’insertion, ateliers et animations dans le cadre de la mission de l’espace de vie sociale, action solidaire, action familles en soutien à la parentalité, ouvert à tous.

**Les associations du territoire**

De nombreuses associations contribuent à la vie du territoire, notamment d’un point de vue culturelle, artistique et sociale. Elles pourront, avec les mairies, être le relais entre la compagnie et les habitants.

1. **Cadre Institutionnel**

**Porteur du projet** : Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble avec l’appui de la DRAC Occitanie.

Opérateur : Service culturel communautaire en coordination avec l’école de musique et le service enfance jeunesse.
**Partenaires associés**:

* Direction des Services Départementale de l’Education Nationale du Lot (DSDEN) SDJES
* Département du Lot
* CAF

Un comité de pilotage sera mis en place avec ces partenaires pour le choix de la compagnie et le suivi de cette action.

1. **Le Projet de Résidence**

**Objectifs de la Résidence de Territoire**

Cette résidence de territoire entre dans le **champ de l’Éducation Artistique et Culturelle** **pour tous les publics.** Ellen’est pas une résidence de création ayant pour finalité la création d’une œuvre pour une compagnie. Elle tend à permettre au plus grand nombre d’habitant.e.s, une rencontre avec des artistes, leur processus de création, ainsi qu’une pratique artistique et de nourrir leur réflexion ainsi que celle des artistes. Elle est un projet collaboratif et non uniquement participatif. Les habitants co-construisent avec l'équipe artistique.

Une attention sera portée à toucher tous les publics et à privilégier l’action artistique.

L’équipe artistique aura le choix des publics, des lieux d’interventions et des modalités d’actions.

**Cette résidence de territoire a pour objectifs de :**

* Proposer une rencontre entre les habitants et les artistes
* Proposer des temps d’échanges (sous toutes les formes ) sur les processus de création de la compagnie
* Proposer des temps d’expérimentation et de pratiques artistiques
* Favoriser les rencontres, dont intergénérationnelles, entre habitant.e.s
* Proposer aux habitant.e.s, sous un angle créatif voir décalé, des temps de découverte du territoire, en priorisant les lieux de culture, d’artisanat d’art, et les lieux de vie du territoire (marché, café, espace de co-working, commerces… ,).
* Participer à développer la dynamique culturelle du territoire

**Ces objectifs rejoignent les 3 piliers de l’Education Artistiques et Culturelle (EAC) :**

* la rencontre directe et sensible avec les œuvres et les artistes
* l'initiation à une pratique artistique
* l'acquisition de connaissances

*Le référentiel des compétences de l’EAC est joint en annexe de cet appel à projet.*

**Les Publics :**

L'éducation artistique et culturelle étant au cœur de cette résidence, le projet de médiation devra comprendre des temps de rencontre et de participation des publics (à minima 50% du temps de résidence).

* Jeune public. Dans le cadre scolaire : écoles maternelles et primaires, collège et extrascolaire, centres de loisirs, espace jeunes, école de musique.
* Tout public : groupes d'habitant.e.s, de la CCVLV, de tous âges, volontaires ou sollicité.e.s.
* Public empêché (public en difficulté sociale, séniors, public en situation de handicap.).

 Le choix des publics et structures d’appui se fera en concertation avec les services culturels et jeunesse de la CCVLV et les partenaires de la résidence. Il est attendu de la compagnie des propositions dans la candidature afin d’appréhender ses orientations.

**Opérationnalisation :**

La résidence se construira en 3 temps :

1. La rencontre, fin 2024, avec les acteurs du territoire :

Elle permettra d’identifier les structures et les publics intéressés ou à motiver, et de définir les différentes étapes de la résidence et les modalités d’actions envisageables avec chacun.

1. La mise en place avec les publics des actions culturelles :

La présence des artistes sur le territoire doit être visible, y compris dans l’espace public.

Les propositions seront variées, dans des lieux divers (lieux de culture, écoles, lieux privés, espace public, lieux non dédiés aux arts…) mêlant des populations différentes. Certaines actions peuvent durer, d’autres être courtes et plus spontanées.

**La création artistique trouvera son ancrage dans les rencontres avec les habitants et la découverte du territoire, pour donner lieu à l’écriture d’un premier texte dramaturgique (une maquette) étayé par les rencontres menées avec les habitants du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble.**

1. Les restitutions des actions :

Elles seront proposées tout au long du temps de la résidence ou en final (ou les deux), selon les choix de la compagnie et de leur projet. Une exigence artistique est indispensable pour ces restitutions. Les habitants n’y participeront pas forcément. Il est demandé de pouvoir conserver une trace de celles-ci.

**La durée :**

2 à 3 jours pour la rencontre avec les acteurs du territoire prévue en fin d’année 2024.
5 à 6 jours par mois répartis de février à fin mai . Une adaptation de ce calendrier sera possible en fonction des disponibilités des artistes en résidence.

**Les modalités d’Accueil :**

Mise à disposition des structures communautaires dont l’espace culturel, des salles communales et des espaces publics, en fonction des disponibilités.

Hébergement organisé par la Communauté de communes en partenariat avec les communes, associations et habitants du territoire. En gîte et chez l’habitant.

**La thématique :**

Les artistes travailleront sur la thématique « Les Regard » depuis une écriture et pensée portée pour toutes et tous, et ce dans un positionnement contre les discriminations, dont de genres et les stéréotypes.

La CCVLV a choisi de porter une attention particulière aux œuvres portées par des compagnies privilégiant la mixité sous toutes ses formes, et ce en lien avec la spécificité historique du territoire liée aux écritures contemporaines féminines. La compagnie prendra en compte cette orientation.

Porter notre regard sur ce qui nous entoure, s’arrêter sur les paysages, les lumières, les personnes. Voir les influences sur ce regard et la perception de ce monde de nos héritages, nos savoirs, nos pensées, nos habitudes. Saisir la part du regard dans la création, regard des créateurs, regards de ceux qui regardent.

**La spécificité de la compagnie :**

Les artistes accueillis seront des professionnels du spectacle vivant (détenteur d’une licence professionnelle en cours de validité au moment du dépôt du dossier de candidature), travaillant dans le domaine du spectacle vivant : théâtre, théâtre d’objets et de marionnettes.

La compagnie porte un intérêt à la transmission des processus de création, à la médiation culturelle et au travail en immersion dans un territoire rural, portée par l’idée de rencontre et de co-constructions actives avec les habitants.

Une attention sera portée à l’expérience de la compagnie pour des médiations culturelles fédératrices à destination des habitants.

La compagnie ne doit pas être résidente du département du Lot.

**Le budget :**

**Un budget de 12 000 € sera attribué à l’équipe artistique. Cette somme comprend les salaires, les frais de repas, de transports et les frais techniques. Les artistes doivent être autonome dans leurs déplacements.
La CCVLV organisera l’hébergement, en concertation avec les communes et structures du territoire.**

**Les repas pourront, le cas échéant, être pris en charge par les établissements scolaires, les mairies et les structures recevant la compagnie.**

1. **Dossier de candidature**

*Une seule équipe artistique sera sélectionnée.*

Pour tout renseignement, contactez le service culturel de la CCVLV :

Magalie Gauthier m.gauthier@ccvlv.fr 06.63.73.51.74

**Renvoyez le dossier à l’adresse postale suivante :**

Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble 13 avenue de la gare 46700 Puy l’Évêque

**et par courriel** : m.gauthier@ccvlv.fr

**Le dossier comprend :**

1/ Le dossier de candidature ci-joint

2/ Un dossier de présentation de votre structure ou compagnie

3/ Les CV de chaque artiste associé

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**Résidence de territoire sur la Communauté de communes de la vallée du vignoble**

**Année 2024/25**

**1/ Renseignements administratifs**

*Nom de la compagnie et/ou de la structure porteuse :*

*Nom des artistes et disciplines artistiques pratiquées :*

*(il est attendu obligatoirement au moins deux personnes)*

* *Nom + prénom :*
* *Nom + prénom :*
* *Nom + prénom :*
* *Nom + prénom :*

*Nom des autres professionnels de la culture associés (techniciens):*

* *Nom + prénom :*

*Numéro de licence d’entrepreneur de spectacles et date et lieu d'obtention :*

*Contact artistique :*

*Contact administratif (si différent) :*

*Adresse de la structure :*

*Mail :*

*Téléphone :*

*Site internet :*

**2/ L’équipe artistique et son projet de résidence**

*Votre expérience :*

Le dossier peut être complété par toute captation de travail, de recherche ou de créations précédentes que vous jugerez utile, de préférence sous format numérique transmissible par mail ou par lien internet.

*Pourquoi choisir l’expérience d’une résidence de territoire ? :*

*Présentation de votre projet :*

*Présentation de votre démarche :*

*Disciplines artistiques mises en œuvre et modalités (dimension pluridisciplinaire du projet) :*

*Comment créer la relation entre votre projet, la thématique, et les habitant.e.s ?*

*Décrivez pour chaque public le type de médiations et d’actions envisagées en détaillant les modalités d’interventions en adaptation avec les publics concernés (âge, contexte ). Pour les interventions scolaires, précisez la place des enseignants dans le projet. :*

*Quelles modalités de restitution et quelles traces proposez-vous  ? :*

*Calendrier prévisionnel :*

**Signature du représentant légal de la compagnie :**

Budget prévisionnel :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Charges** | **Montants** | **Produits** | **Montants** |
|  |  |  |  |
| Rémunérations brutes |  | Bourse : aide à la Résidence  | 12 000 € |
| Cotisations sociales |  | Hébergement CCVLV | 2 000 € |
|  |  | Autofinancement (détailler) |  |
| Frais de déplacements  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| Frais de repas  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| Frais techniques |  |  |  |
|  |  |  |  |
| Autres frais : |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
| **Total des charges** |  | **Total des produits**  |  |

**Signature du représentant légal de la compagnie :**

**Date limite du dépôt du dossier le 12 novembre 2024**

Les dossiers reçus après cette date ne seront pas étudiés

Sélection des dossiers :  **27-28 novembre 2024**

La commission se réserve le droit de demander une audition en visio conférence

**Le projet de résidence et le budget doivent tous deux être signés par le représentant légal de la compagnie.**